

INSCRIPTION PERMIS DE CHASSER



Étape 1.

PRE-inscription en ligne UNIQUEMENT

- ATTENTION : ASSUREZ-VOUS D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL, UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE ET UNE IMPRIMANTE
- Renseignements de vos coordonnées
- Paiement en ligne ou virement pour valider l'inscription
 - Formation 60€ + droits d'inscriptions (chèque FDC 35)
 - 46€ pour les majeurs ou 31€ pour les mineurs
- Connaissance des documents à fournir et à envoyer à la FDC
- Impression par vos soins du CERFA généré par le site

Lien du site : <https://permischasser.ofb.fr/>

Étape 2.

Envoi d'un dossier complet à la FDC

- CERFA n°13945*06 généré par le site (signé à la main)
- Certificat médical (médecin généraliste), au verso du CERFA imprimé
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Deux photos d'identités identiques et récentes (datant de moins de 6 mois)
- Attestation de recensement pour les 16-18 ans
- Attestation de JDC (Journée Défense et Citoyenneté) pour les 18-25 ans

Étape 3.

Suivi du dossier par mail et vérification par la FDC

Transmission du dossier par vos soins puis demande traitée par la FDC sous réserve que le dossier soit complet.

Validation de la FDC et envoi à l'OFB pour traitement et validation définitive. Vous recevrez donc toutes les informations nécessaires par mail.



ATTENTION : Tout dossier incomplet se verra refusé par les FDC et OFB



Étape 4.

Convocation en formation préparatoire

Une fois votre dossier traité vous recevrez une convocation par mail avec la date précise.

1. Formation théorique et pratique à la Fédération (1 journée, samedi).
2. Demi-journée de formation pratique en semaine (matin ou après-midi selon vos disponibilités, en semaine).
3. Examen final, une semaine après la formation pratique (en semaine).

A condition d'un dossier validé par la FDC et l'OFB (donc complet)

Étape 5.

L'examen

- Parcours pratique sur le terrain (21 pts)
- Examen théorique sur ordinateur
 - 10 questions dont 1 éliminatoire (10 pts)
- Total sur 31 points
 - Minimum 25 points / 31

L'examen se déroule à la FDC 35



Étape 6.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

- 1ère validation nationale à un tarif préférentiel "nouveau chasseur"
- Vous permet l'acquisition d'une arme de chasse et de munitions.
- Veillez à faire votre création de compte SIA
- Adhésion obligatoire à une assurance responsabilité civile chasse